

SEANCE du jeudi 22 JUN 2023

PROCES-VERBAL

Nombre de membres L'An deux mille VINGT-TROIS, le 22 JUN à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le CONSEIL DE
En exercice : 37 COMMUNAUITE, régulièrement convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni à VAL AU PERCHE 3
Présents : 26 rue de la Cidrerie, sous la Présidence de Madame THIERRY Isabelle, Présidente.
Votants : 31

Étaient présents : M. Jean-Paul ANDRE, MM. André BESNIER, David BOULAY, Mmes Anne CHEMIN, Angélique CREUSIER, M. Jean-Pierre DESHAYES, Mmes Sylvie DESPIERRES, Amale EL KHALEDI, Séverine FONTAINE, Martine GEORGET, Brigitte LAURENT, M. Jean-Claude LHERAULT, Mmes Danièle MARY, Hélène MAUDET, Lyliane MOUSSET, Françoise NION, M. Jean-Jacques POLICE, Mme Anne-Marie SAC-EPEE, MM. Guy SUZANNE, Rémy TESSIER, Mme Isabelle THIERRY, MM. Sébastien THIROUARD, Jacques TRUILLET, Mme Annie VAIL, M. Guy VOLLET

Absent représenté par Suppléant : Mme Claudine Béreau

Absents représentés par pouvoir : M. Serge CAILLY donne pouvoir à Mme Isabelle THIERRY, M. Jacques DEBRAY donne pouvoir à M. Rémy TESSIER, M. Jean-Fred CROUZILLARD donne pouvoir à Mme Danièle MARY, M. Daniel JEAN donne pouvoir à Mme Angélique CREUSIER, Mme Lydie TURMEL donne pouvoir à M. Sébastien THIROUARD

Absents excusés : MM. Alain DUTERTRE, Patrick GREGORI, Mme Anne GUILLIN, M. Arnaud LOISEAU, Mme Sylvie MABIRE, M. Anthony SAVALE

Secrétaire de Séance : Mme Annie VAIL

Mme THIERRY ouvre la séance du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand à 18h30, et propose de retirer le point 6.a « Convention relative à la mise à disposition de matériel des communes à la CDC dans le cadre des interventions sur voirie et entretien des équipements » de l'ordre du jour et adresse ensuite ses félicitations à M. Besnier pour son élection de Maire à la commune de Ceton.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 25/05/2023
3. Finances :
 - a. Attribution des lots – Marché de travaux PSLA de Saint-Germain-de-la-Coudre
4. Mobilité :
 - a. Mise à jour de la convention avec la commune de Perche-en-Nocé
 - b. Demande de remboursement du TAD à la commune de Perche-en-Nocé
5. Tourisme :
 - a. Demande de subvention Leader – Musée du filet
6. Scolaire
 - a. Demande de subvention auprès de la Région Normandie pour la création et la sécurisation d'un point d'arrêt à Saint-Hilaire-sur-Erre
7. Informations diverses
8. Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil accepte de désigner Mme Annie VAIL, secrétaire pour cette séance.

2. Approbation du compte-rendu du 25/05/2023

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil communautaire du 25 mai 2023 à l'unanimité. Mme Thierry apporte une précision concernant le point 6.b « Piscine de Bellême – accès au camping saison 2023 » ; le propriétaire du camping à qui elle donnait pour cette année l'information sur le montant de participation, lui a précisé que la commune de Mamers lui donnait un accès libre et gratuit à la piscine communale.

3. Finances :

a. Attribution des lots – marché de travaux PSLA de Saint-Germain-de-la-Coudre

Dans le cadre de la création d'un pôle de santé sur la commune de St Germain de la Coudre, un marché de travaux a été lancé. La consultation s'est terminée le 23 mai 2023.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Prix (pondération : 60)
- Valeur technique (pondération : 40) au vu du mémoire technique

Estimation des travaux (mars 2023) : 376 925 € H.T

Lot	Offres reçues H.T		Option / Variante	NOTE TOTALE / 100	Proposition au Conseil communautaire
1 - Lot B - MACONNERIE - GROS-ŒUVRE - CARRELAGE Estimation : 102 815.00 €	RONGERE 61- Bellême	109 369.04 €		98.00	RONGERE 109 369.04 €
	SOMARE 72 - La Ferté Bernard	133 590.49 €		89.12	
2 - Lot R - TERRASSEMENT - VOIRIE - ASSAINISSEMENT Estimation : 44 000.00 €	PIGEON 28 - Margon	35 724.62 €		99.47	TRIFALT 35 409.27 €
	TRIFALT 72 - Marolles les Brault	35 409.27 €		100	
3 - Lot H - MENUISERIES EXTERIEURES Estimation : 28 400.00 €	SPBM 72 - Arçonnay	35 550.00 €		92.86	SMA 31 320.00 €
	SMA 61 - St Martin des Landes	31 320.00 €		97.00	
4 - Lot D - PLATRERIE Estimation lots D - E - J : 56 890.00 €	LESSINGER 61 - St Germain du Corbeis	39 300.00 €		100.00	LESSINGER 39 300.00 €
5 - Lot E - FAUX PLAFONDS	LESSINGER 61 - St Germain du Corbeis	4 074.00 €		100.00	LESSINGER 4 074.00 €
6 - Lot J - MENUISERIES INTERIEURES	LESSINGER 61 - St Germain du Corbeis	17 125.00 €		100.00	LESSINGER 17 125.00 €
7 - Lot F - CHARPENTE BOIS Estimation : 18 420.00 €	MARIE 61 - Semallé	18 114.94 €	10 344.42 €	100.00	MARIE 18 114.94 € sans option
	DELAUBERT 61 - Condeau	33 935.60 €	3 950.46 €	72.03	
8 - Lot G - COUVERTURE - BARDAGE Estimation : 29 240.00 €	MARIE 61 - Semallé	23 485.70 €	4 653.17 €	100.00	MARIE 23 485.70 € sans option
	DELAUBERT 61 - Condeau	30 852.24 €	3 187.20 €	85.67	

9 - Lot K - CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE Estimation : 47 480.00 €	SCETEC 61 - Alençon	51 404.54 €		96.86	LHERMENIER 48 195.52 €
	LHERMENIER 72 - Le Mans	48 195.52 €		100.00	
	ELAIRGIE 61 - Argentan	59 033.15 €		88.51	
	LENFANT 61 - Val Au Perche	Offre incomplète			
10 - Lot N - ELECTRICITE Estimation : 32 280.00 €	LHERMENIER 72 - Le Mans	32 804.48 €		100.00	LHERMENIER 32 804.48 €
11 - Lot P - PEINTURE Estimation : 13 450.00 €	GOUIN 61 - St Hilaire le Chatel	11 341.60 €		95.81	DELAVALLEE 10 549.40 €
	DELAVALLEE 61 - St Sulpice sur Risle	10 549.40 €		100.00	
12 - Lot S - AMENAGEMENTS EXTERIEURS - ESPACES VERTS Estimation : 3 950.00 €	Lot infructueux				
				TOTAL HT	369 747.35 €

Mme **Thierry** : les offres concernant le lot 2 étaient très proches mais l'entreprise Triffaut a d'office fait une remise. Une négociation a donc été sollicitée pour ce lot dont les retours ont fait état du même écart entre les deux entreprises. Le lot 2 a donc été accordé à l'entreprise Triffaut même si cette entreprise, par expérience sur d'autres marchés, a beaucoup de mal à tenir ses engagements en matière de délai.

Lors de la signature des actes d'engagement, Mme **Thierry** précise qu'il sera fait mention de l'application de pénalité dès les premiers jours de retard.

Mme **El Khaledi** : ce qui est regrettable c'est l'absence de courrier de mise en demeure à l'entreprise. Ces notifications écrites sont indispensables.

Mme **Mary** : ces remarques liées au retard devraient également être rapportées dans le compte-rendu du maître d'œuvre. Il a également été demandé lors de la commission qu'une proposition soit faite par l'entreprise Lessinger qui est retenu pour 3 lots du marché.

Mme **Thierry** : il n'y a pas eu de retour sur ce sujet.

Concernant le lot 12, classé infructueux par la MAPA : il sera relancé en direct par la CdC.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du vice-Président et en avoir délibéré suivant l'avis de la MAPA réunie le 15 juin 2023, DECIDE à l'unanimité (M. David Boulay ne prend pas part au vote) :
- D'attribuer l'ensemble des lots comme proposé ci-dessus.

4. Mobilité

a. Mise à jour de la convention avec la commune de Perche-en-Nocé

Une convention relative à l'exécution d'un service de transport à la demande pour le transport de personnes de la Communauté de Communes historique du Pays bellémois a été signée avec la Commune de Perche en Nocé (communes déléguées de NOCE, COLONARD-CORUBERT, DANCE, PREAUX-DU-PERCHE, SAINT-AUBIN-DES-GROIS ET SAINT-JEAN-DE-LA-FORÊT) jusqu'en juin 2023.

Celle-ci stipule que la Communauté de Communes organise et gère le service pour le compte de la Commune de PERCHE-EN-NOCE, sous-réserve qu'elle participe au financement de ce service.

A l'occasion du renouvellement de la convention (cf. annexe), des évolutions ont été apportés à l'article 5 « Participation au financement du déficit » afin d'inclure :

- la prise en charge du coût total des transports effectués à la demande des résidents de la commune de Perche en Nocé comme cela était le cas auparavant,

et d'y ajouter au prorata du nombre de trajets :

- des frais de régies,
- des frais liés au terminal de paiement,
- des frais liés au temps agent consacré à la gestion du transport à la demande,

et après déduction de la participation des usagers et de la subvention de la Région Normandie au prorata du nombre de trajet, ce qui permet de faire participer la Commune au frais de gestion liés au service de Transport A la Demande au prorata des trajets effectués pour les habitants de Perche-en-Nocé.

Mme **El Khaledi** : M. le Maire de Perche-en-Nocé a souhaité que la convention ne soit signée que pour un an car la collectivité est actuellement en pleine réflexion sur la mobilité.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente et en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- **D'approuver le renouvellement de la convention avec la Commune de PERCHE-EN-NOCE.**

b. Demande de remboursement du Transport à la Demande à la commune de Perche-en-Nocé

Le montant de la participation de la Commune de PERCHE-EN-NOCE au service de Transport A la Demande s'appuie sur le montant des factures de transporteurs, déduit de la participation des usagers. A noter que le montant restant à charge de la commune est refacturé à 50% tant que la facture globale des transporteurs sur l'ensemble des 4 lots n'atteint pas le montant accordé par la subvention de la Région Normandie, soit 16 000.00 €

En 2022, 193 transports ont été organisés pour les communes de Perche-en-Nocé pour 26 utilisateurs.

Le montant de la participation s'élève à 5 483,80 €.

Période	Facture transporteur	Participation usagers	Participation Commune	Rbt à CdC
janvier	279,53	66,00	213,53	106,77
février	282,96	107,00	175,96	87,98
mars	640,40	131,00	509,40	254,70
avril	658,70	138,00	520,70	260,35
mai	371,02	80,00	291,02	145,51
juin	902,23	201,00	701,23	350,62
juillet	979,02	267,00	712,02	701,95
août	1 728,81 €	236,00	1 492,81 €	1 492,81
septembre	519,57	146,00	373,57	373,57
octobre	849,66	196,00	653,66	653,66
novembre	333,38	63,00	270,38	270,38
décembre	891,51	106,00	785,51	785,51
	8 436,79 €	1 737,00 €	6 699,79 €	5 483,80

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente et en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **D'approuver la demande de participation financière à la Commune de PERCHE-EN-NOCE au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 5 483,80 €.**

5. Tourisme

a. Demande de subvention Leader – Musée du filet

Dans le cadre du projet d'amélioration de l'accueil touristique et de réaménagement de l'office de tourisme de La Perrière, comprenant l'aménagement d'un espace muséographique dédié au filet, la CDC souhaite solliciter une subvention au titre du programme LEADER dans le cadre de la fiche action « Structuration touristique de la destination Perche ».

Suite à la validation du premier plan de financement le 20 décembre 2022, et compte-tenu de la survenue de nouveaux postes de dépense liée à la nécessité de travaux supplémentaires pour consolider la structure de l'édifice, il est proposé d'intégrer ces nouvelles dépenses au plan de financement et de solliciter la subvention LEADER sur ce nouveau montant.

Dépenses	HT	TTC
Etudes, prestation	40 165,00 €	44 725,00 €
Travaux	64 363,26 €	76 419,18 €
Matériels et équipement	147 718,18 €	173 114,82 €
Total	252 246,44 €	294 659,00 €
Recettes		
LEADER (80%)	201 797,15 €	
Autofinancement (20%)	50 449,29 €	
Total	252 246,44 €	

Mme **El Khaledi** : des travaux supplémentaires sont apparus pendant les premiers gros-œuvre, une poutrelle de soutien a dû être mise en place au niveau du plafond. Le surcoût de cette opération s'élève à 17 000 €, qu'il est important d'intégrer au financement pour le calcul de la subvention Leader.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la vice-Présidente et en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- **De valider le plan de financement présenté ci-dessus et d'autoriser la Présidente ou son représentant à solliciter une subvention LEADER à hauteur de 201 797,15 €.**

6. Scolaire

a. Demande de subvention auprès de la Région Normandie pour la création et la sécurisation d'un point d'arrêt à Saint-Hilaire-sur-Erre

La Région Normandie a validé la création d'un point d'arrêt sur la commune de SAINT- HILAIRE-SUR-ERRE situé « L'ORMERIE ».

Pour sécuriser cet arrêt, il convient de réaliser des travaux de pose de panneaux et de peinture. Un devis établi par la société traçage service estime ces travaux à 950 € HT soit 1140 € TTC.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Dépenses	HT	TTC
Travaux	950 €	1140 €
Total	950 €	1140 €

Recettes	
Région Normandie (80%)	760 €
Autofinancement (20%)	380 €
Total	1140 €

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du vice-Président et en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- *de valider le plan de financement pour la création et la sécurisation d'un point d'arrêt à « L'ORMERIE » SAINT HILAIRE SUR ERRE et de solliciter une subvention de 760 € soit 80 % auprès de la Région Normandie.*

7. Informations diverses

Prochain conseil : mardi 11 juillet 2023

Mme **Thierry** informe le Conseil du départ prochain de Mme Mathilde Simoens, journaliste pour le Perche qui assiste régulièrement aux Conseils de la CDC.

Prochaine Commission Santé : 10 juillet 2023 à 18h30.

M. Thirouard informe les membres que la CDC a reçu la visite d'un médecin allemand, intéressé entre autres par notre région pour s'installer. La collectivité devrait connaître sa décision, d'ici quelques jours. En ce qui concerne le Docteur Rocca, qui était également venu en visite sur notre territoire début avril, il est toujours au stade des discussions avec le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins.

8. Questions diverses

Mme **El Khaledi** : Pour répondre à une question qui avait été posée lors du conseil du 25 mai 2023 sur des travaux sur le réseau du gaz gérés par ERDF, Madame El Khaledi s'est renseignée auprès du Te61 qui n'est pas du tout compétent sur ces travaux. Il s'agit de rebours prévus entre Mamers et Mortagne par GRDF dans le cadre du programme national.

M. **Lhérault** demande si ces travaux peuvent concerner la voirie communautaire.

Mme **Thierry** précise que si c'était le cas, GRDF prendra contact avec le responsable voirie de la CdC.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 19h00.

Vu pour être publié, le

La Présidente,
Isabelle **THIERRY**

La secrétaire de séance,
Annie **VAIL**